

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 février 2024

VISANT À RENFORCER LA LUTTE CONTRE LES DÉRIVES SECTAIRES - (N° 2157)

(Seconde délibération)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N° 10

présenté par
M. Dupont-Aignan

à l'amendement n° 3 de Mme Liso

ARTICLE 4

À l'alinéa 3, substituer au nombre :

« 30 000 »

le nombre :

« 5 000 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce Gouvernement, qui n'a eu de cesse de prôner la recherche de compromis depuis les élections législatives de 2022, ne tolère pas la contradiction.

Ainsi, il use et abuse de l'ensemble des artifices possibles pour contourner la voix des représentants de la Nation. Une vision de la démocratie que je ne me résignerai jamais à partager.